

Institutions

Emploi

Liberté,
sécurité, justice

Europe-
puissance

Agriculture

Développement
durable

Politique
de santé

Enseignement

Culture
et jeunesse

Communauté
de citoyens

PROGRAMME COMPLET

DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR

élections 2009

Pour l'Europe

liste
MR 8
RÉINVENTONS L'AVENIR

INTRODUCTION	4
A. Pour des institutions européennes efficaces, claires et démocratiques	7
B. Pour relever le défi de l'emploi	9
B1 Révision du règlement du Fonds européen.....	9
B2 Révision du règlement du Fonds social européen.....	9
B3 Mieux informer et consulter les travailleurs.....	10
B4 Mettre en œuvre l'agenda de Lisbonne.....	10
B5 Encourager la flexicurité.....	10
B6 Penser "PME d'abord".....	11
B7 Encourager la liberté de choix et la flexibilité dans l'organisation du temps de travail.....	11
B8 Moderniser les systèmes de sécurité sociale.....	12
C. Une Europe de liberté, de sécurité et de justice	13
C1 Améliorer la coopération entre services de police et de renseignement.....	13
C2 Instituer un véritable espace judiciaire européen.....	14
C3 Assurer un meilleur contrôle des frontières extérieures de l'Union.....	14
D. Une Europe-puissance, acteur sur la scène mondiale et fidèle à ses valeurs	15
D1 La politique étrangère.....	15
D2 L'Europe de la défense.....	16
D3 Une politique d'aide au développement généreuse et efficace.....	16
D4 Une politique commerciale au service de la croissance pour tous.....	18
D5 Une politique commerciale pour la croissance et l'emploi.....	18
D6 Une politique commerciale dans l'intérêt aussi des pays les plus pauvres.....	18
D7 Une politique commerciale qui défende nos intérêts vigoureusement quand il le faut.....	18
D8 Une politique commerciale pour le développement durable.....	18
E. Une agriculture moderne et performante	19
F. Un développement durable de la planète bleue	21
F1 Le MR s'engage clairement en faveur de l'expansion des énergies renouvelables et de la consolidation du nucléaire civil en Europe.....	21
F2 L'Europe doit confronter son leadership dans la lutte contre le réchauffement climatique.....	21
F3 Le MR formule à cette fin deux propositions concrètes.....	21
G. Une politique de santé au-delà des frontières	23
G1 Première priorité : améliorer la mobilité des patients.....	23
G2 Seconde priorité : mettre en œuvre une carte européenne des donneurs d'organes, de tissus et de cellules humains.....	23
G3 priorité : un engagement de l'Europe en faveur de la recherche sur les cellules souches embryonnaires.....	23
G4 Quatrième priorité : rencontrer les besoins des séniors.....	24
H. Pour un enseignement de qualité	25
H1 Renforcer les synergies nécessaires au développement d'un enseignement européen de qualité.....	25
H2 Promouvoir l'esprit d'entreprendre dans les écoles et les universités.....	25
H3 Promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme.....	26
H4 Moderniser le paysage universitaire européen.....	26
H5 Favoriser l'émergence d'un droit à la mobilité étudiante.....	26
H6 Développer un système de chèques-études pour les étudiants non résidents.....	27
H7 Interdiction des mécanismes de limitation d'accès aux études professionnelles ou aux professions basées sur une logique de quotas.....	27
H8 Instaurer un observatoire européen des études et professions.....	27
I. Au profit de l'Europe des cultures et de la jeunesse	29
I1 Mais le problème de cette intervention européenne est triple.....	29
I2 Pour ce qui relève de "l'Europe de la jeunesse".....	30
J. Une vraie communauté de citoyens, ouverte, humaniste et tolérante	31

Institutions

Emploi

Liberté,
sécurité, justice

Europe-
puissance

Agriculture

Développement
durable

Politique
de santé

Enseignement

Culture
et jeunesse

Communauté
de citoyens

INTRODUCTION

Dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe, l'Union européenne est plus que jamais un point de repère unique pour les Etats membres et les citoyens. Face aux défis globaux que nous connaissons – crise économique et financière, changement climatique, sécurité énergétique, sécurité alimentaire, migrations pour n'en citer que quelques uns -, les pays européens ne peuvent défendre efficacement les intérêts de leurs citoyens qu'en agissant de manière coordonnée au niveau européen. Le projet européen est un modèle de mondialisation réussie à l'échelle régionale, ancré dans une démocratie forte et une économie sociale de marché qui a assuré pour nos citoyens 50 années de prospérité, de sécurité et de solidarité. En 50 ans, le continent européen a été transformé en un espace de paix, de solidarité, de démocratie et de droit, en un espace de liberté. Le marché unique a été le gage d'une plus grande prospérité au cours des 15 dernières années.

Grâce au Marché unique, l'Union européenne est devenue l'une des zones les plus prospères du monde. Elle offre à ses 490 millions d'habitants et à ses entreprises un marché potentiel énorme. En 15 ans, la prospérité de l'Union européenne a augmenté de 2,15 % du PIB ce qui représente pour chaque citoyen une augmentation de 518€. De même, toute entreprise située dans l'UE est en mesure de bénéficier d'un marché potentiel de 490 millions de clients. Le marché unique permet aux grandes entreprises de faire des économies d'échelles tandis qu'il aide les PME à accéder à de nouveaux marchés. Ainsi le commerce au sein de l'Union européenne a augmenté de 30 % depuis 1992. Les PME belges génèrent pour leur part, plus de 70 % du PIB. C'est pourquoi, nous soutenons les mesures de mise à disposition de micro-crédits pour les entrepreneurs et nous encourageons la réduction des tâches administratives liées à la création d'une entreprise. A l'évidence, les législations doivent être pensées en priorité pour les entreprises unipersonnelles, les TPE et les PME qui représentent pas moins 99 % des entreprises, 57 % de la valeur ajoutée produite de l'économie européenne et surtout 66 % de la population active.

Le Marché unique, c'est aussi 2,75 millions d'emplois supplémentaires créés durant la période 1992-2006. Afin de répondre à la récession économique actuelle et aux pertes d'emplois nous souhaitons revoir le règlement du fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui aide à soutenir les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Nous souhaitons également revoir le règlement du Fonds social européen qui se consacre à la promotion de l'emploi en rendant la main d'œuvre plus compétente et par conséquent les entreprises plus performantes. Enfin nous estimons que le modèle nordique de flexibilité du travail est un exemple à suivre pour autant qu'il s'accompagne d'une sécurité sociale moderne.

Grâce à l'ouverture des marchés nationaux, l'Union européenne offre à ses citoyens une meilleure concurrence, des prix plus bas, notamment dans le secteur du transport aérien ou en matière de téléphonie, des produits plus sûrs et respectueux de l'écologie. La protection des consommateurs ne se limite pas à veiller à ce que le juste prix soit payé mais aussi à ce que le produit acheté soit sûr et de bonne qualité, surtout à l'heure de la mondialisation et des progrès technologiques qui ont bouleversé l'offre de ces 20 dernières années.

L'Union européenne, c'est aussi assurer un développement harmonieux de la politique régionale. Ainsi suite aux derniers élargissements, la Commission européenne a proposé que "la politique de cohésion et de compétitivité" devienne à l'avenir la première priorité de l'Union et l'a dotée de 306,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Le projet européen est synonyme de solidarité. L'Espagne, le Portugal et la Grèce au moment de leur adhésion étaient encore des démocraties fragiles aux revenus nettement en dessous des moyennes européennes de PIB par habitant. On ne peut occulter la transformation progressive de l'Espagne en grande puissance européenne, voire même en acteur mondial reconnu.

La libre circulation des personnes c'est également davantage d'occasions de voyager, de vivre, de travailler et d'étudier à l'étranger. Plus de 15 millions de citoyens européens se sont ainsi installés dans d'autres pays de l'UE soit pour des raisons professionnelles, soit pour leur retraite, bénéficiant de la transmissibilité des prestations sociales. Plus d'1,5 millions de jeunes ont bénéficié du programme Erasmus.

C'est également l'Union européenne qui a porté sur les fonts baptismaux le protocole de Kyoto et qui a mis la problématique du changement climatique en haut de l'agenda international. L'émergence d'un nouvel ordre mondial dans le domaine de l'environnement offre de nombreuses perspectives et responsabilités à l'UE qui doit continuer à être le premier protecteur de la planète bleue. Nous sommes favorables à toute mesure réaliste qui inciterait à une réduction individuelle de l'empreinte écologique.

Dans les temps économiques difficiles que nous traversons actuellement, plus que jamais nous avons besoin d'Europe. A travers l'action engagée au niveau européen, nous sommes en train de remettre le système financier en ordre, nous mobilisons des moyens pour un plan de relance de l'activité économique, nous mettons en place des moyens au niveau européen pour préserver l'emploi et accompagner les restructurations inévitables dans certains secteurs. Ces mesures visent à ramener la confiance, à mobiliser les volontés, accélérer les réformes nécessaires afin de mieux protéger nos citoyens contre l'insécurité économique et sociale.

Il est vital pour chacun de nous de résister aux sirènes du protectionnisme et du repli sur soi qui n'engendrent qu'un confort illusoire et de fait précipitent la chute de nos économies et mettent en péril la survie de nos systèmes sociaux.

L'Europe n'est pas le problème, elle est la solution.

Louis MICHEL
Tête de liste

A. De l'énergie pour...

Des institutions européennes efficaces, claires et démocratiques

Le Mouvement Réformateur s'inscrit dans la tradition et l'esprit des "pères fondateurs" de l'Europe, de ces visionnaires qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont réussi à surmonter les conflits pour inscrire notre continent dans une nouvelle dynamique : un partage et un exercice commun de souveraineté au profit d'un projet de nature à préserver la paix, à contribuer au développement social et économique. Un projet fondamentalement libéral et humaniste.

Que de projets accomplis depuis un demi-siècle : un Grand Marché qui permet la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services, une Union politique disposant d'une palette d'instruments (diplomatiques, militaires, aide au développement, etc.) au service de nos intérêts et de nos valeurs, sans oublier l'Euro, qui constitue aujourd'hui un pôle de stabilité au milieu de la tourmente, une valeur refuge, un outil essentiel d'un marché ouvert et régulé.

Pour les Libéraux, l'élargissement progressif de l'Union a rendu nécessaire une réforme de son processus de décision. Préserver la règle de l'unanimité dans une Union à 27 membres condamne l'Europe à l'immobilisme. Tel fut le sens du projet de Constitution européenne, élaboré par une Convention mise sur pied à l'initiative de la Présidence belge, en décembre 2001. Las, le projet de Constitution fut la victime de la mobilisation des conservatismes, de gauche comme de droite.

Le MR soutient la ratification du traité de Lisbonne et sa mise en œuvre. Sans qu'il ne soit totalement satisfaisant, il offre cependant des avancées significatives qui permettront à l'Union européenne de mieux fonctionner à 27. Le traité de Lisbonne s'inscrit dans un processus, une évolution constante vers ce que le traité de Rome présentait déjà comme "une Union sans cesse plus étroite entre ses peuples". Sa mise en œuvre devrait se dérouler sous la Présidence belge du Conseil, au second semestre 2010. On pourra alors dire que, de la déclaration de Laeken en décembre 2001, qui avait lancé le processus, à 2010, la Belgique, et singulièrement les Libéraux, auront largement contribué à façonner une Europe toujours plus efficace dans son action, plus claire dans son fonctionnement et plus démocratique dans ses mécanismes.

Le MR souhaite une architecture institutionnelle équilibrée, où les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen sont renforcés; où la Commission, que nous aurions préférée plus réduite dans sa composition, reste le garant de l'intérêt commun; et où le Conseil recourt davantage à la majorité qualifiée. Le MR entend préserver, voire étendre, la "méthode communautaire" qui réserve à la Commission le monopole de l'initiative et le contrôle de l'exécution de la législation, mais la soumet au double contrôle du Parlement européen et du Conseil.

Enfin, les Parlements nationaux devront pleinement assumer leur responsabilité de "gardiens du principe de subsidiarité", qui postule que l'Union ne doit intervenir que si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au niveau européen.

Le MR souhaite que le fonctionnement des institutions rencontre les plus hauts standards d'efficacité et relève d'une gestion rationnelle de leurs ressources, y compris dans la localisation de leurs lieux de travail.

Le MR ne saurait cautionner une certaine tendance qui a cours aujourd'hui dans la construction européenne, celle d'une Europe où la frénésie réglementaire serait devenue la règle, celle d'une Europe tatillonne qui entraverait l'esprit entrepreneurial et créatif de nombreux citoyens européens, en particulier les "petits" acteurs économiques: indépendants, TPE et PME.

B. De l'énergie pour... Relever le défi de l'emploi

La récession économique et les pertes d'emploi constituent la préoccupation majeure de nos citoyens, qui attendent de l'Europe qu'elle fournisse des réponses concrètes et immédiates.

L'interdépendance de nos économies et de nos marchés de l'emploi rend illusoire une approche strictement nationale, qui serait à la fois inefficace et irresponsable : seule une action concertée au niveau européen permettra de relever ce défi.

Le MR entend y répondre par des mesures à la fois à court terme et à long terme.

A court terme, pour apporter une réponse immédiate aux pertes d'emploi, le MR propose de revoir le règlement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, de réviser le règlement du Fonds social européen (FSE), de mieux informer et consulter les travailleurs.

B1 La révision du règlement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été créé pour répondre rapidement à une crise spécifique, d'envergure européenne, due à la mondialisation. Son objectif est de soutenir les travailleurs ayant perdu leur emploi. 500 millions d'euros peuvent être mis annuellement à disposition au profit de la reconversion d'employés licenciés.

Le MR est en faveur d'une révision du règlement du Fonds d'ajustement à la mondialisation afin d'instaurer, jusqu'en 2010, une possibilité supplémentaire de mobilisation du Fonds : le soutien à la reconversion d'employés licenciés dans le cas de restructurations liées à la crise actuelle. Par ailleurs le MR soutient la proposition d'abaisser le seuil d'intervention du Fonds à 500 licenciements (au lieu de 1000), ce qui permettrait d'intervenir au sein des marchés du travail plus petits comme le marché belge (le Fonds, lancé en 2007, n'a pas encore pu être mobilisé pour des licenciements en Belgique).

B2 La révision du règlement du Fonds social européen (FSE)

Le Fonds social européen (FSE) est l'un des Fonds structurels de l'Union européenne. Il a pour objectif de réduire les écarts de richesse et de niveaux de vie entre les États membres de l'UE et leurs régions. Le FSE se consacre à la promotion de l'emploi: il aide les États membres à rendre leur main-d'œuvre plus compétente et leurs entreprises plus performantes. Sa principale différence avec le FEM est qu'il consiste en programmes pluriannuels soutenant des objectifs à long terme tels que l'anticipation et la gestion du changement et des restructurations. Au cours de la période 2007-2013, l'UE distribuera environ 75 milliards d'euros à ses États membres et à ses régions afin d'atteindre ces objectifs. La stratégie et le budget du FSE sont négociés et décidés entre les États membres de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne. Dans le cadre de ces négociations, des programmes opérationnels d'une durée de 7 ans sont planifiés par les États membres conjointement avec la Commission. Ces programmes opérationnels sont ensuite mis en œuvre par des autorités nationales, régionales et locales, des établissements d'enseignement et de formation, des organisations non gouvernementales et des syndicats.

Un exemple en province de Liège: une initiative nationale belge co-financée par l'UE entre 2003 et 2006, Preventagri, sensibilise le secteur de l'agriculture à la gestion du stress et à la santé et à la sécurité au travail afin de prévenir les accidents.

Un projet de révision de ce règlement propose d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du Fonds social européen de façon à répondre rapidement à l'augmentation inquiétante des chiffres du chômage. Il propose aussi de simplifier la base de calcul des coûts éligibles. Son adoption par le Parlement européen est prévue pour avril 2009.

Le MR est favorable à un élargissement des critères d'intervention du Fonds de façon à répondre à la demande urgente de formation professionnelle dans les États membres. Il est également favorable au recours dans une plus large mesure au versement de montants forfaitaires au lieu de rembourser, souvent tardivement, les "coûts réels".

B3 Mieux informer et consulter les travailleurs

Fin 1997, l'annonce de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde et du licenciement de 3100 salariés avait déclenché une vague d'indignation qui avait dépassé la Belgique. Pour réagir à la brutalité avec laquelle Renault avait fermé son usine, la Commission européenne a approuvé en 1998 une proposition de directive qui a été votée en 2002. Selon ce texte, des décisions de délocalisation entraînant un licenciement collectif ne peuvent être prises sans qu'il y ait eu au préalable un dialogue avec les travailleurs. Avant la loi Renault, il était possible de convoquer un conseil d'entreprise le matin et de fermer l'entreprise l'après-midi. A présent, la direction doit avertir le conseil d'entreprise de son intention de procéder à un licenciement collectif. S'ensuit une phase de concertation. Il ne s'agit pas, pour les travailleurs, d'accepter ou de refuser la décision de la direction, mais bien de reconnaître qu'ils ont été entendus et que leurs contre-propositions ont été examinées. Durant toute la procédure, aucun licenciement ne peut avoir lieu. Cette directive est en cours de révision afin de préciser les notions d'information et de consultation des travailleurs.

Le MR est favorable à une définition des droits et devoirs des employeurs en cas de licenciements. Il rappelle qu'aucun parti n'a le monopole de la défense des droits des travailleurs et que dans ce contexte de crise économique, il importe de respecter les règles en matière d'information et de consultation des travailleurs.

A plus long terme, il importe de prendre en compte les défauts structurels que la crise a mis en évidence dans beaucoup d'Etats membres. Les pays qui ont pris au sérieux l'Agenda de Lisbonne et les recommandations en matière de "flexicurité", qui ont modernisé leur économie et leur système de sécurité sociale sont certes en perte de vitesse. Mais ceux qui les ont ignorés sont plus gravement touchés.

Le MR propose d'agir selon 6 axes majeurs : mettre en oeuvre l'agenda de Lisbonne, encourager la flexicurité, accorder une attention particulière aux PME, encourager la liberté de choix et la flexibilité dans l'organisation du temps de travail, et moderniser les systèmes de sécurité sociale.

B4 Mettre en œuvre l'agenda de Lisbonne

L'objectif de cette stratégie est de faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

Comment? En assouplissant les règles relatives aux marchés de l'emploi, tout en assurant un bon niveau de protection sociale, et en misant sur le développement des compétences des travailleurs. A mi-parcours, en 2004-2005, l'analyse de la stratégie de Lisbonne a montré que celle-ci avait été peu fructueuse car les Etats membres n'ont pas tenu leurs engagements. Des engagements qui ont été pris selon la méthode ouverte de coordination, qui fournit un cadre politique dépourvu de réelles contraintes juridiques : les Etats membres doivent identifier et promouvoir les politiques sociales les plus efficaces en vue de partager leurs expériences. La stratégie a été recentrée en 2005 sur la croissance économique et l'augmentation de l'emploi. En 2008, la Commission européenne a recommandé de renforcer la méthode ouverte de coordination (méthode de concertation et d'échange des meilleures pratiques, qui prône une meilleure coordination entre Etats membres sur base volontaire).

Le MR salue la volonté de la Commission de renforcer la méthode ouverte de coordination. Il rappelle que dans le cadre d'une révision de l'agenda de Lisbonne, la priorité doit rester le développement économique et la création d'emplois. Le MR réitère son engagement en faveur d'un investissement durable dans le capital humain et le développement des compétences des travailleurs. Il propose ainsi de mettre en place un cadre européen de référence pour l'enseignement professionnel, comme cela a été réalisé pour l'enseignement universitaire. L'objectif est d'établir un système de crédits d'enseignement et de certification valable dans toute l'UE. Ce système encouragera les jeunes à aller suivre une formation professionnelle dans un autre Etat membre, et ainsi augmentera leur mobilité et leurs chances de trouver un emploi.

B5 Encourager la flexicurité

Les modèles sociaux européens sont classés en quatre catégories : le modèle méditerranéen (Italie) : les dépenses sociales sont concentrées sur les retraites des personnes âgées et la protection de l'emploi ainsi que les régimes de retraites anticipées – ce modèle est inefficace à la fois au niveau de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté; le modèle continental (Belgique) : système basé sur les cotisations, allocations de chômage, retraites pour les personnes âgées et haut degré de protection de l'emploi – ce modèle est efficace pour la lutte contre la pauvreté mais inefficace pour la création d'emploi; le modèle anglo-saxon (Royaume-Uni) : de nombreux emplois faiblement rémunérés, paiements liés à un emploi régulier, mesures d'activation et faible degré de sécurité de l'emploi – ce modèle est relativement efficace pour la création d'emplois mais inefficace pour la lutte contre la pauvreté; enfin le modèle nordique (Danemark) : règles assouplies de recrutement et de licenciement, allocations conséquentes pour les chômeurs, politique proactive de l'emploi – ce modèle est efficace pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Le MR souhaite un marché du travail plus flexible tant pour l'employeur que pour le travailleur. A cet égard, il estime que le modèle nordique de flexicurité est un exemple à suivre pour le système belge marqué par une certaine rigidité de son marché de l'emploi. A cette fin, le MR plaide pour : une politique du marché de l'emploi active (activer les demandeurs d'emploi, mais aussi aider les travailleurs à s'armer contre les changements rapides, les périodes de chômage et les périodes de transition); l'apprentissage tout au long de la vie (afin de maintenir l'employabilité des travailleurs par la formation) et une sécurité sociale moderne, qui combine une grande mobilité sur le marché du travail et un bon filet de sécurité.

B6 Penser "PME d'abord"

L'économie belge repose sur des petites et moyennes entreprises. Environ 83 % des entreprises belges comptent moins de 10 salariés et 97 % des entreprises emploient moins de 50 personnes. Les PME belges génèrent plus de 70 % de notre PIB. Le Small Business Act pour l'Europe voté au Parlement européen ce 10 mars 2009 reconnaît le rôle essentiel joué par les PME dans l'économie belge et européenne. Son objectif est de promouvoir l'établissement et la croissance des PME en les aidant à surmonter les entraves à leur développement, spécialement dans le contexte de crise actuel. Ainsi, par exemple, le programme "Erasmus pour les jeunes entrepreneurs", un projet-pilote de 3 millions d'euros lancé par la Commission en février 2009, vise à co-financer des projets de mobilité pour 800 jeunes entrepreneurs.

Le MR encourage des initiatives telles qu'Erasmus pour les jeunes entrepreneurs afin de favoriser leur mobilité professionnelle et encourager leur employabilité. Dans un contexte où de nombreuses PME connaissent des problèmes d'accès au crédit, le MR soutient les mesures de mise à disposition de micro-crédits pour les entrepreneurs. Il demande aussi à l'UE d'encourager la réduction des tâches administratives liées à la création d'une entreprise. Enfin il réclame qu'à l'avenir, toute proposition de la Commission soit obligatoirement évaluée à la lumière de son impact potentiel sur le développement des PME.

B7 Encourager la liberté de choix et la flexibilité dans l'organisation du temps de travail

Notamment par la révision de la directive "temps de travail" et de celle relative au congé de maternité

La révision de la directive "temps de travail"

Combien d'heures un travailleur salarié doit-il prêter? 48 heures maximum par semaine, selon une directive datant de 1993. Cette directive fixe les principes de base concernant la durée maximale hebdomadaire de travail, mais aussi le temps de repos journalier, les pauses, les congés annuels et la durée du travail de nuit. La directive prévoit par exemple que tout travailleur a droit à 11 heures consécutives de repos par journée de 24 heures. Une révision de la directive sur le temps de travail prévoit toujours un maximum de 48 heures de travail par semaine. Mais cette fois elle introduit de la flexibilité dans l'organisation du temps de travail, puisque cette durée maximum est à calculer sur une période de référence de 12 mois. Elle prévoit aussi la possibilité pour un travailleur individuel de déroger à la règle s'il marque son consentement.

Le MR se réjouit des nouvelles dispositions qui accordent plus de liberté au travailleur dans l'organisation de son temps de travail.

Le congé de maternité

La proposition relative au congé de maternité actuellement examinée au Parlement européen introduit de la souplesse dans l'organisation du temps de travail des femmes enceintes, puisqu'elle prévoit qu'elles pourront désormais choisir la période à laquelle elles prendront la partie non obligatoire de leur congé (avant ou après la naissance)¹. Les femmes ne seront donc plus tenues de prendre une partie spécifique de leur congé avant la naissance, ce qui est actuellement le cas en Belgique, où un certain nombre de jours doivent obligatoirement être pris avant l'accouchement : c'est le congé prénatal. Les femmes reprenant le travail après un congé de maternité auront aussi le droit de demander des horaires de travail flexibles. L'employeur sera tenu d'examiner ces demandes (mais pas de les accepter).

Le MR recommande plus de liberté de choix pour les femmes enceintes ou ayant récemment accouché. Elles doivent pouvoir déterminer quand elles désirent prendre la partie non obligatoire de leur congé de maternité. Ceci devrait les aider à mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle et à préserver leur employabilité.

¹ La durée minimale européenne du congé de maternité est de 14 semaines; en Belgique, il est de 15 semaines. La proposition envisage d'allonger la durée minimale européenne de 14 à 18 semaines.

B8 Moderniser les systèmes de sécurité sociale

L'Europe est confrontée à un défi important: garantir des régimes de pension viables financièrement dans un contexte de vieillissement de la population, de déclin du nombre de personnes en âge de travailler et d'augmentation rapide du nombre de retraités. En Belgique, selon un rapport du FMI publié en 2008, le coût du vieillissement de la population belge aura un impact important sur les finances publiques et s'élèvera à 6,1 % du PIB à l'horizon 2050.

L'UE encourage les Etats membres à restructurer leur régime de sécurité sociale, et en particulier leur régime de pension. Elle a défini trois priorités : assurer la viabilité des régimes de pension, notamment par l'accroissement du nombre de personnes actives et de la durée de la vie active; assurer la transférabilité des droits de pension complémentaire, pour que les travailleurs qui se déplacent d'un pays à l'autre conservent leurs droits de retraite nationaux; et mettre en œuvre une coordination des systèmes de sécurité sociale de manière à permettre les remboursements de prestations sociales (indemnités en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité, de chômage, etc.) au profit de travailleurs vivant dans un autre Etat membre.

Le MR entend aborder sans tabous la question des effets du vieillissement de la population sur la viabilité des régimes de pension. En ce qui concerne le transfert des droits de pension complémentaire, le MR rappelle qu'il est nécessaire d'encourager la mobilité des travailleurs et partant, leur employabilité. Ceci ne peut se faire que si l'on garantit le maintien des droits de pension complémentaire en cas de déménagement dans un autre Etat membre (ce qui n'implique pas pour autant d'introduire une obligation de paiement de pensions complémentaires par les entreprises qui n'en payaient pas auparavant). Enfin, le MR demande plus de coopération entre les Etats membres pour le remboursement des prestations sociales, afin d'augmenter la mobilité, et, partant, l'employabilité des travailleurs au sein de l'UE.

C. De l'énergie pour...

Une Europe de liberté, de sécurité et de justice

Liberté,
sécurité, justice

Confrontée à de nouveaux défis que constituent l'hyper-terrorisme, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, la cyber-criminalité, l'Union s'est attelée à la création d'un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice, qui s'est imposé comme une des réussites majeures de l'intégration européenne depuis ces 15 dernières années. Initiée par les accords de Schengen en 1985, cette politique fut formalisée dans le traité d'Amsterdam de 1997.

On notera ainsi la création d'organes communs pour améliorer la coopération entre les forces de police d'une part et les instances pénales d'autre part, comme EUROPOL (Office européen de police) et EUROJUST; le mandat d'arrêt européen, le mandat européen d'obtention des preuves ou encore le rapprochement du droit pénal matériel en vue de faciliter la reconnaissance mutuelle des jugements.

Des progrès ont également été réalisés en matière civile et commerciale sur base du principe de la reconnaissance mutuelle: les jugements rendus par les juridictions d'un Etat membre sont reconnus et doivent être exécutés dans tous les Etats membres. Citons ainsi la reconnaissance des décisions en matière matrimoniale et de responsabilité parentale, les procédures d'insolvabilité, les créances incontestées, les obligations alimentaires.

La mise en œuvre de ces dispositions s'est accompagnée de l'introduction d'un certain nombre de garde-fous, comme par exemple la protection des citoyens contre un usage abusif de leurs données personnelles face au développement de multiples systèmes informatisés de collecte de données. Plus globalement, la ratification du traité de Lisbonne – que le MR appelle de ses vœux - rendra légalement contraignante la Charte des droits fondamentaux, permettra à l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Mais les chantiers restent importants, à la mesure des défis auxquels nous sommes confrontés. Le MR souhaite qu'au cours de la prochaine législature européenne, des avancées substantielles soient réalisées afin :

- d'améliorer la coopération entre services de police et de renseignement;
- d'instaurer un véritable espace judiciaire européen;
- d'assurer un meilleur contrôle des frontières extérieures de l'Union;

C1 Améliorer la coopération entre services de police et de renseignement

La dimension nouvelle des menaces auxquelles sont confrontées nos sociétés, comme l'hyper-terrorisme et de la grande criminalité, requiert une amélioration significative de la coopération entre services de police et de renseignement des Etats membres.

A cette fin, le MR propose :

- d'améliorer le niveau de formation des services de police, par la création d'un ERASMUS policier;
- d'accroître la coopération opérationnelle entre les agents des services répressifs des différents Etats membres, notamment par un recours accru aux équipes communes d'enquêtes et aux exercices conjoints, et par une amélioration de l'échange d'informations (accès aux fichiers de condamnation,...);
- de renforcer les capacités opérationnelles d'EUROPOL et d'initier un débat sur l'opportunité de sa transformation en un véritable « FBI européen »;
- de s'attaquer à la racine de la radicalisation terroriste, notamment sur Internet et dans les prisons.

C2 Instituer un véritable espace judiciaire européen

Les Européens victimes d'une agression, d'un accident ou d'un vol dans un autre pays savent combien il est difficile d'obtenir justice. Il en est de même pour les couples "transnationaux" séparés ou divorcés confrontés à l'exécution d'un jugement rendu dans un autre Etat membre.

Le MR propose :

- d'étendre le principe de la reconnaissance mutuelle à un maximum de domaines, comme la reconnaissance mutuelle des déchéances ou les saisies bancaires;
- d'appliquer le principe de la reconnaissance mutuelle à tous les stades de la procédure pénale, tout en accélérant les garanties procédurales (détention préventive, droit de la défense, ...);
- de créer un espace de libre circulation des actes administratifs et juridiques (actes d'état civil, actes authentiques, ...);
- d'améliorer la formation des magistrats, en particulier en ce qui concerne la connaissance du droit européen;
- de transformer EUROJUST en véritable Parquet européen.

C3 Assurer un meilleur contrôle aux frontières extérieures de l'Union

La généralisation du principe de libre circulation, et donc la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'Union, implique évidemment un renforcement des contrôles à ses frontières extérieures.

A cette fin, le MR propose :

- d'accélérer la mise en œuvre du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), en vue de rendre possible le contrôle des données biométriques de passeports et des visas;
- de renforcer le rôle de l'agence FRONTEX, tant en ce qui concerne les moyens humains que les équipements disponibles;
- d'étudier la praticabilité et l'efficacité d'un système préalable d'autorisation de voyage, analogue au système ESTA récemment introduit aux USA;
- de mettre à l'étude la création d'un visa Schengen européen basé sur des critères d'attribution communs;
- de négocier des accords avec les pays d'origine des flux d'immigration illégale en vue d'un meilleur contrôle de leurs frontières.

Enfin, le MR entend promouvoir la connaissance du numéro d'urgence 112 disponible dans tous les Etats Membres de l'UE et veiller à la mise en place de critères de qualité sur toute la chaîne de l'appel au 112 afin d'assurer un service de haute qualité aux citoyens européens. Il entend soutenir la réalisation d'une évaluation paneuropéenne concernant le fonctionnement de ce numéro et les implications humaines et financières de sa mise en œuvre.

D. De l'énergie pour...

Une Europe puissance, acteur sur la scène mondiale et fidèle à ses valeurs

Depuis un quart de siècle, l'évolution du contexte géopolitique fut marquée par un double choc. D'une part, la fin de la guerre froide lors de l'effondrement du bloc de l'Est en 1989 a permis l'émergence d'un monde unipolaire dominé par les seuls Etats-Unis, en dépit de la volonté affichée des Européens d'assumer la défense de leurs intérêts propres. Ensuite, l'hyperterrorisme tel qu'il s'est marqué lors des attentats du 11 septembre a non seulement brouillé définitivement la distinction entre sécurité intérieure et extérieure, mais aussi déclenché deux guerres successives sur des théâtres d'opération difficiles : l'Afghanistan d'abord, l'Irak ensuite. Dès lors, à la menace classique de guerre totale a succédé la notion d'atteintes ou de menaces à un environnement de sécurité présentant plusieurs facettes, elles-mêmes offrant un très large spectre de réponses possibles. La grille d'analyse classique, fondée sur une double tension (Est-Ouest et Nord-Sud) n'est plus pertinente car elle ne rend plus compte de l'augmentation des paramètres à considérer, ni de l'interconnexion croissante des menaces et des risques. La traditionnelle distinction entre sécurité intérieure et extérieure, entre sécurité et défense a perdu son sens.

Il n'en reste pas moins que quelques paramètres intangibles continuent (et doivent continuer) de fonder notre politique de sécurité et de défense : la promotion et la défense intransigeante de nos valeurs et idéaux démocratiques, la solidarité entre Etats démocratiques, la prééminence de l'action diplomatique à travers le dialogue, et l'articulation des différents instruments dont nous disposons (diplomatie, coopération au développement, aide humanitaire, sanctions, et le cas échéant, usage de la force armée). Seule l'UE est à même de mobiliser cette palette d'instruments, dans le cadre d'une approche intégrée, globale et efficace.

Europe-
puissance

D1 La politique étrangère

Au cours des dernières décennies, la politique extérieure de l'Union s'est fondamentalement modifiée, les accords commerciaux étant progressivement remplacés par des programmes plus vastes, incluant un véritable dialogue politique. L'Union s'est ainsi affirmée comme un acteur politique de premier plan, et plus simplement un partenaire commercial, voire un simple pourvoyeur d'aide humanitaire.

Sans être exhaustif, citons à cet égard :

- La "Politique Européenne de Voisinage", née en 2002 de la volonté de développer un espace de prospérité et de stabilité aux frontières de l'UE élargie, et qui vise à renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE et ses nouveaux voisins immédiats ou proches. Initialement dédiée à nos voisins immédiats, à savoir l'Algérie, la Biélorussie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Moldavie, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine, elle s'est ensuite étendue aux pays du Caucase méridional (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie). Les principaux domaines de coopération de l'Union européenne avec ses partenaires concernent des domaines très variés tels que le commerce, les transports, l'énergie, la culture, l'éducation, l'immigration, la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits. Le MR est convaincu de la nécessité absolue de doter cette Politique Européenne de Voisinage de tous les moyens nécessaires, en favorisant le financement de projet par la BEI dans les pays partenaires, ou en développant la coopération politique avec ces pays.
- Le "partenariat Euro-Méditerranéen - l'Union pour la Méditerranée", initié sous le nom de "Processus de Barcelone" suite à la conférence euro-méditerranéenne de novembre 1995, comprend trois volets : un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier, et un volet culturel, social et humain.
- Le "partenariat oriental" vise à répondre aux tensions inquiétantes dans le Caucase du Sud, dont les conséquences pourraient être dommageables pour l'Union, notamment pour son approvisionnement en énergie. Ce partenariat fut formalisé par le Conseil européen du 19-20 mars et par le Sommet du 7 mai à Prague, le Partenariat oriental renforce les relations de l'Union avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine. Il souhaite également la participation de la Biélorussie sous réserve de sa démocratisation. Tout comme l'Union pour la Méditerranée, le Partenariat oriental a pour objectif de promouvoir la stabilité, la prospérité, la démocratie et la bonne gouvernance, de renforcer la sécurité énergétique, de promouvoir les réformes sectorielles, le développement économique et social ainsi que la protection de l'environnement.
- Au-delà des relations étroites et privilégiées qu'entretiennent certains Etats membres avec leurs anciennes colonies d'Afrique, l'UE a développé une stratégie particulière à l'égard de l'Afrique. Concrétisée lors du sommet eurafricain de Lisbonne en décembre 2007, cette stratégie intègre pleinement la dimension "paix et sécurité" du continent, et établit un certain nombre d'actions comme le renforcement du dialogue sur les enjeux de paix et sécurité; la pleine opérationnalité de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) mise en place par l'UA; ou encore le financement des opérations africaines de maintien de la paix. Depuis qu'elle s'est dotée des outils nécessaires à la mise en œuvre d'opérations militaires sur des théâtres éloignés, l'Union a assuré plusieurs opérations autonomes en Afrique, et singulièrement en République Démocratique du Congo (RDC).

Le MR est convaincu de l'importance de l'enjeu représenté par les Partenariats méditerranéen et oriental. La Belgique doit faire partie de ce processus qui favorisera la démocratie et le changement. Ainsi, le processus de Barcelone et le Partenariat oriental seront un véritable lieu de coopération ou se bâtira une perspective stratégique avec une forte visibilité politique. Le MR veut œuvrer pour plus de démocratie, de libertés individuelles, de dynamisme économique et de justice sociale. Il faut également mettre l'accent sur l'aspect développement durable de ces économies. Pour le MR, il convient de renforcer le processus de Barcelone et le jeune Partenariat oriental en mettant l'accent sur les jeunes. Les échanges d'étudiants doivent être encouragés, l'éducation et la formation renforcées afin de leur redonner espoir et leur permettre de se construire un avenir dans leur propre pays. On ne construit pas de démocratie sans démocrates, et à ce titre contribuer à l'éducation et à la diffusion du savoir et de la culture est essentiel. Notre objectif premier est d'aider nos partenaires à donner à leur population et surtout à leur jeunesse, un avenir dans leur propre pays, ce qui aura également pour effet d'éviter des flux de migration illégale. De plus, une coopération politique pourrait être organisée pour une migration légale et contrôlée.

D2 L'Europe de la défense

L'estompement ou la disparition d'une menace de guerre conventionnelle à grande échelle sur le continent européen, consécutif à la chute du Mur, s'est accompagné d'un changement de niveau dans l'expression des besoins de sécurité. Depuis la chute du Mur, la perception de la menace au sein des opinions publiques européenne et belge en particulier a largement évolué. Le concept de défense a beaucoup évolué ces dernières années. Il s'inscrit d'ailleurs aujourd'hui dans le cadre plus large de sécurité stratégique dont il est la composante militaire. Mais les défis sécuritaires d'aujourd'hui appellent beaucoup plus que des réponses militaires. Ces dernières doivent être mises en œuvre en même temps et en étroite coordination avec des réactions civiles (police, construction de l'Etat de droit, coopération au développement...). Il faut en outre tenir compte de tous les aspects "désarmement et contrôle des armements" qui font partie intégrante d'une politique de défense. L'actualité internationale est particulièrement riche pour une discussion sur le concept de défense : que l'on pense à la récente crise en Géorgie et aux relations avec la Russie, à la révision de la stratégie de sécurité de l'Union européenne à la lumière de l'évolution de son architecture institutionnelle, à la révision du concept stratégique de l'OTAN et du retour de la France, aux conséquences de l'accession du Président Barack Obama à la Maison Blanche, ou encore à l'évolution de la situation en Irak et en Afghanistan et le retour sur le devant de la scène de la Russie. Et last but not least, à l'échelle mondiale, l'émergence sur tous les plans de la puissance chinoise est source d'inquiétudes et provoque le déplacement des centres d'intérêts géostratégiques vers la zone Pacifique/Océan indien, avec les impacts planétaires que pourraient avoir la dégradation des rapports entre pôles de puissances régionales.

Si elle souhaite faire entendre sa voix et défendre ses intérêts propres, l'UE doit, de toute évidence, se doter de capacités militaires propres.

Le MR souhaite que l'Union poursuive ce processus, conçu comme un "pilier européen" au sein de l'Alliance atlantique et en évitant, autant que faire se peut, les duplications de moyens. Le MR réaffirme son soutien à la "stratégie européenne de sécurité" élaborée en 2003 et souhaite qu'elle trouve un prolongement dans un véritable "Livre Blanc" qui réaffirme les principes qui doivent guider sa politique de défense et de sécurité, et assurant la complémentarité entre les différents outils dont elle dispose. A cet égard, quelques paramètres intangibles continuent (et doivent continuer) de fonder notre politique de sécurité et de défense : la promotion et la défense intransigeante de nos valeurs et idéaux démocratiques, la solidarité entre Etats démocratiques, la prééminence de l'action diplomatique à travers le dialogue, et l'articulation des différents instruments dont nous disposons (diplomatie, coopération au développement, aide humanitaire, sanctions, et le cas échéant, usage de la force armée).

Au cours de ces dernières années, l'Europe de la défense a enregistré de nombreux progrès mais souvent en dehors des traités, contribuant ainsi à rendre le cadre institutionnel et de décision de plus en plus complexe, et donc moins lisible et compréhensible par nos opinions publiques. Il aurait certes été préférable que l'ensemble du dispositif relatif à la PESC/PESD soit pleinement intégré dans les traités et relève donc du domaine communautaire. Mais à défaut, le MR souhaite que ce processus reste dynamique et demande dès lors qu'il soit fait recours au mécanisme de la "coopération structurée renforcée" telle que prévu dans le traité de Lisbonne, et qui permet aux Etats qui le souhaitent de poursuivre leurs efforts en termes de coopération militaire et de sécurité.

D3 Une politique d'aide au développement généreuse et efficace

L'actuelle crise économique et financière nous offre une opportunité historique de redonner du sens à la mondialisation telle que les Libéraux la conçoivent, à savoir tournée vers un développement plus juste, plus équitable, plus durable.

En ce début d'année 2009, nous traversons une période de crise et de profonds bouleversements à l'échelle mondiale : crise financière et économique globale; défi démographique et migratoire; lutte contre le changement climatique; concurrence accrue dans l'accès à des ressources naturelles et énergétiques toujours plus rares; crise alimentaire mondiale; menaces de la prolifération des armes de destruction massive, du terrorisme et des zones et Etats de non-droit.

Elle ne saurait en aucun cas constituer un prétexte facile aux donateurs pour ne pas respecter les engagements auxquels ils ont souscrit. Ce serait à la fois une erreur économique et un danger politique, car l'aide au développement est aussi un investissement, un élément de nature à constituer une solution de la crise économique. Un investissement pour la paix, et la stabilité, pour la croissance de l'économie mondiale, pour l'environnement.

La persistance d'une extrême pauvreté constitue, plus que jamais, en ce début de XXI^{ème} siècle, un défi. Il reste intolérable que 10 % de la population mondiale concentre plus de 80 % de la richesse alors que la moitié la plus pauvre en représente à peine 1 à 2 %.

Le MR défend une approche moderne du développement, fondée sur la responsabilisation mutuelle des pays partenaires et des donateurs, et rejetant tant toute forme de paternalisme ou de moralisation que les réflexes d'assistanat. Pour les libéraux, il revient au premier chef aux pays concernés de définir le contrat social qui rassemble et mobilise leur population autour d'une vision du développement et un programme d'action. C'est le sens du concept d'appropriation par chaque pays de son propre développement. L'autre condition fondamentale du développement concerne la gouvernance. Il s'agit d'assurer "le juste Etat", c'est-à-dire un Etat à la fois garant de la démocratie et des droits des citoyens et capable d'assumer ses fonctions régaliennes d'accès égal des citoyens aux services fondamentaux (éducation, santé, justice, administration, etc.) ainsi que ses fonctions redistributives pour lutter contre la pauvreté et assurer la cohésion sociale. La gouvernance nécessite l'implication des différents acteurs, à savoir l'Etat, les autorités locales et la société civile. Les donateurs ont pour responsabilité de mobiliser les moyens financiers nécessaires de manière appropriée, pour venir appuyer ces choix locaux de développement et aider à la mise en place des conditions nécessaires et des politiques qui généreront une croissance économique et un développement social.

Ces dernières années, la nouvelle approche de responsabilisation est également reflétée par le renforcement de la politique d'appui budgétaire. Il s'agit d'un signe fort d'appropriation, puisqu'en entrant simplement dans le budget national, les aides extérieures se plient aux priorités et aux procédures choisies par l'Etat bénéficiaire lui-même. Cette méthode favorise une approche sectorielle basée sur les politiques et les résultats à atteindre ainsi que sur le renforcement des capacités pour y parvenir, plutôt que sur les moyens mobilisés dans le cadre de projets ponctuels.

Actuellement, l'UE octroie annuellement 46 milliards d'euros d'aide au développement (soit 0,48 % de son PIB), incluant l'aide bilatérale des 27 Etats membres et l'aide communautaire gérée par la Commission. Elle est le premier donateur mondial, contribuant pour 56 % de l'aide accordée aux pays en développement. L'Union s'est par ailleurs engagée à porter la part consacrée à l'aide publique au développement (APD) à 0,56 % du PIB dès 2010, soit 66 milliards d'euros et à 0,7 % du PIB à l'horizon de 2015, soit 90 milliards d'euros. Il conviendrait cependant que d'autres pays industrialisés témoignent d'une solidarité accrue en augmentant leur APD. De nouveaux donateurs devraient être sollicités, comme des pays du Golfe.

Le MR entend bien peser de tout son poids pour que les objectifs et engagements des Etats membres dans l'augmentation de cette enveloppe globale du développement soient respectés à la lettre. La récession ne peut en aucun cas constituer un prétexte pour diminuer notre aide aux premières victimes de cette crise économique mondiale.

Au-delà des volumes d'assistance financière se pose la question cruciale de l'efficacité de l'aide. Une meilleure division du travail et une meilleure coordination entre donateurs s'impose pour répondre au problème de la fragmentation de l'aide, créer des complémentarités et éviter les pays "orphelins". Il est également nécessaire de disposer d'instruments de développement qui soient adaptés aux besoins, notamment en termes de prévisibilité, de flexibilité et d'appropriation, une plus grande cohérence des différentes politiques publiques par rapport aux objectifs du développement. A l'engagement des donateurs, doit répondre un engagement non moins fort des pays en développement à améliorer leur gouvernance et leur gestion publique des finances.

La réforme de la gouvernance mondiale que nous appelons de nos vœux concernera aussi l'aide au développement, et porter également sur la conception dominante du développement au sein des institutions internationale. La crise actuelle vient de précipiter la mort du Consensus de Washington, idéologie dominante des institutions de Bretton Woods depuis les années 90 – mais déjà vacillante – prônant un Etat maigre et une dérégulation à tout crin. Il s'agit de réinventer un nouveau Consensus. La conception européenne du développement doit influencer la définition de ce nouveau Consensus, construit autour des éléments principaux suivants: centralité de la gouvernance démocratique avec notamment une reconnaissance du rôle-clé de l'Etat, garant de l'accès égal des citoyens aux services de base et de la cohésion sociale; action prioritaire sur les leviers du développement économique notamment les Infrastructures qui constituent la colonne vertébrale du développement, le développement du secteur agricole; mais aussi l'intégration régionale qui est gage de croissance économique, de commerce régional et de stabilité : L'histoire de l'Union européenne au cours de ces 50 dernières années, illustre la puissance et les avantages d'un tel processus d'intégration.

Au-delà des Institutions de Bretton Woods, il est important de refondre l'architecture internationale de l'aide qui est marquée par une prolifération de fonds verticaux, de structures et de projets internationaux, souvent en chevauchement, en s'appuyant sur les recommandations du rapport du panel à haut niveau des Nations-Unies de novembre 2006 sur le "system wide-coherence" visant à rationaliser l'organisation des Nations unies, notamment concernant le pilier développement.

D4 Une politique commerciale au service de la croissance pour tous

Depuis le Traité de Rome conclu en 1957, le commerce est au cœur de la construction européenne et a fortement favorisé le développement économique du continent. L'UE est aujourd'hui la première puissance commerciale du monde (20 % du volume total), devant les Etats-Unis. La politique commerciale vise à un développement harmonieux du commerce mondial, encourage le soutien aux pays en développement et tient pleinement compte des enjeux sociaux et environnementaux.

D5 Une politique commerciale pour la croissance et l'emploi

Le MR soutient le développement des échanges commerciaux dans le monde par la libéralisation du commerce. Les échanges commerciaux sont bénéfiques à plusieurs titres. En effet, la réduction des barrières commerciales offre des opportunités de croissance à nos entreprises, y compris aux petites et moyennes entreprises, qui peuvent mieux exporter leurs produits et services; ils stimulent la croissance. En termes de services et de marchandises, le commerce de l'UE représente 15 % de son PIB, soit trois points de plus que ceux du Japon et des Etats-Unis. L'UE est le premier exportateur de marchandises et de services; ils offrent aux consommateurs européens un choix plus vaste de produits; et ils stimulent la concurrence poussant à la baisse des prix et à une meilleure qualité.

Europe-
puissance

D6 Une politique commerciale dans l'intérêt aussi des pays les plus pauvres

Par sa politique commerciale, l'UE favorise le développement. Avec son système de préférences généralisées, un accès en franchise de droits de douane (ou à taux réduit) est accordé à la plupart des importations des pays en développement. L'UE va même plus loin encore avec les 49 pays les moins avancés du monde : avec son accord "Tout sauf les armes", l'UE offre un accès en franchise de droits de douane à l'ensemble de leurs exportations, à la seule exception des armes. L'UE aide aussi les pays en développement à exploiter pleinement les bénéfices tirés du commerce. Cette "aide au commerce" leur permet de mettre en œuvre des réformes des politiques nationales liées au commerce : facilitation du commerce, renforcement des capacités douanières, modernisation de leurs infrastructures, renforcement de leurs capacités de production et mise sur pied de marchés nationaux et régionaux.

Trouver un accord à l'OMC est important. Tout en poursuivant des négociations de libre échange avec certains pays ou groupes de pays, l'UE donne la priorité aux négociations commerciales engagées dans le cadre multilatéral de l'OMC. Elle est activement engagée en faveur de l'agenda de Doha pour le développement. Ce cycle de négociations pour la libéralisation du commerce a placé le développement au cœur de ses priorités à la demande de l'UE : il s'agit de promouvoir une ouverture asymétrique des marchés et un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement les plus pauvres. Les négociations sont difficiles mais ont beaucoup progressé et un accord n'est plus très éloigné. Dans cette négociation, c'est la Commission européenne qui défend les intérêts de l'UE. Le MR défend la poursuite de ces négociations pour finalement parvenir à un accord car c'est le développement du commerce, et non pas le protectionnisme, qui permettra de sortir de la crise économique.

D7 Une politique commerciale qui défend nos intérêts vigoureusement quand il le faut.

Les règles du commerce mondial permettent à l'UE de se défendre contre certaines pratiques déloyales. Elle dispose d'instruments de défense commerciale qui visent à garantir un commerce équitable et à défendre les intérêts des entreprises européennes contre les pratiques déloyales, comme le dumping, les subventions, les mesures de sauvegarde. L'Union européenne a aussi recours à l'organisme de règlement des différends de l'OMC pour arbitrer les litiges l'opposant à ses partenaires commerciaux.

Pour ce qui concerne le secteur agricole, le MR considère que toute éventuelle nouvelle ouverture du marché des produits agricoles ne peut s'envisager que dans le cadre d'un accord équilibré entre les produits agricoles, les produits industriels et les services. Cet accord devra tenir compte des spécificités de l'agriculture européenne : toute nouvelle avancée dans le domaine d'ouverture des marchés agricoles doit être raisonnable et basée sur les principes de réciprocité et d'équilibre dans les concessions à réaliser. Un minimum de protections aux frontières doit être maintenu pour que des secteurs comme la viande, le sucre et le lait, piliers de l'agriculture wallonne ne soient pas mis en péril par les importations massives émanant de pays tiers.

D8 Une politique commerciale pour le développement durable

L'UE veille à s'assurer que sa politique commerciale est compatible avec le respect de l'environnement. Les projets d'accords commerciaux de l'UE avec les autres régions et pays du monde sont soigneusement examinés afin d'évaluer leurs possibles effets sur l'environnement et les résultats de ces examens sont discutés avec la société civile. De plus en plus, des considérations environnementales sont introduites dans les accords commerciaux de l'UE dans un souci de renforcer sa contribution au développement durable.

E. De l'énergie pour...

Une agriculture moderne et performante

L'agriculture européenne assure aux 500 millions de consommateurs de l'Union un approvisionnement alimentaire régulier de qualité sous forme d'aliments sûrs et sains, à un prix abordable. Elle étend son activité sur plus de 185 millions ha, contribuant ainsi à façonner largement les espaces ruraux, lesquels couvrent 90 % du territoire et constituent le cadre de vie de 60 % de la population de l'Union.

Tout en assurant un accès à l'alimentation aux plus démunis, l'Union européenne devra prendre une part active au défi alimentaire mondial. Les échanges entre pays, qu'ils soient développés ou moins avancés, doivent être régis par des règles commerciales multilatérales avantageuses pour tous.

Le développement de la production devra également s'opérer en veillant à gérer de manière durable les ressources fondamentales que sont l'eau et le sol et à contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

L'agriculture européenne doit pouvoir s'appuyer sur une Politique agricole commune (PAC) suffisamment forte et efficace. Face à l'extrême volatilité des prix et aux risques sanitaires découlant de la mondialisation des échanges, une gestion de la production agricole est indispensable. La PAC doit veiller à assurer un niveau de vie équitable à tous les agriculteurs européens. Il s'agit d'un élément de première importance pour pérenniser la production de denrées alimentaires et l'équilibre des espaces ruraux.

La PAC du futur doit disposer de moyens budgétaires adéquats. Si une certaine flexibilité doit pouvoir être introduite pour tenir compte de la diversité des systèmes agricoles au sein de l'Union, cette orientation ne doit pas conduire à une renationalisation de la PAC. Dans les débats futurs portant sur l'avenir du budget européen et son utilisation, la PAC de l'après 2013 sera un des éléments centraux.

Agriculture

Globalement, le MR est partisan d'une PAC reposant sur le concept d'une politique agricole de souveraineté alimentaire, autrement dit d'une politique qui vise en premier lieu à assurer l'approvisionnement de sa population tout en dépendant le moins possible d'importations sur lesquelles moins de garanties peuvent être données quant à la traçabilité et à la qualité des denrées alimentaires. Le MR s'engage à défendre le modèle agricole européen lequel vise à promouvoir une agriculture compétitive et durable, qui répond aux attentes de la société en termes de qualité, de protection de l'environnement, de bien-être animal et de développement rural.

Le MR estime que les exigences élevées imposées à nos producteurs européens doivent pouvoir être compensées, tant que les préoccupations non commerciales comme la protection de l'environnement, le bien-être animal ou les habitudes des consommateurs européens n'auront pas été intégrées au plan international. A ce niveau, à côté des risques potentiels pour la santé, des produits tels que le bœuf aux hormones et le poulet désinfecté au chlore ne sont pas des denrées correspondant aux standards alimentaires des citoyens européens.

Le MR estime que la PAC de l'après 2013 doit tirer sa légitimité de la défense des intérêts de l'Europe en matière de produits agricoles, des intérêts des producteurs et des intérêts des consommateurs et promouvoir une agriculture de production. Elle devra avant tout reposer sur le principe de la préférence communautaire et sur une organisation commune des marchés assurant un véritable filet de sécurité à nos agriculteurs en cas de conjoncture défavorable, tout en les responsabilisant quant à l'écoulement de leurs produits sur les marchés. En parallèle, des aides directes doivent pouvoir continuer à être allouées aux agriculteurs pour couvrir les éléments faisant partie intégrante de l'activité de production mais qui ne sont pas rémunérés par le prix de vente des produits. Dans ce cadre, à côté des moyens alloués par la politique de développement rural, un soutien différencié doit également pouvoir intervenir afin d'assurer l'installation des jeunes et le maintien de l'activité de production dans les zones herbagères, le tout dans le contexte d'une agriculture de production respectueuse de l'environnement.

D'autre part, le MR défend le principe que des instruments de soutien aux revenus des agriculteurs doivent être absolument conservés pour d'une part, gérer les risques liés à la mondialisation des échanges comme les aléas climatiques ou les risques sanitaires et d'autre part, pour compenser les distorsions de concurrence résultant des exigences environnementales et sanitaires imposées à nos agriculteurs.

En matière de développement des zones rurales, à côté de la promotion d'une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles, le MR estime que la question de l'installation des jeunes doit constituer une question prioritaire : un métier qui ne voit pas des jeunes l'embrasser est un métier qui se meurt. C'est ni plus ni moins l'avenir de l'agriculture dans l'Union toute entière qui est en jeu. Le MR réclame une concentration des moyens et davantage de souplesse en matière d'installation des jeunes et de soutien aux investissements dans le cadre des programmes de développement rural. En matière de financement, le MR est totalement opposé à un financement de la politique de développement rural au détriment de la politique de gestion des marchés.

F De l'énergie pour...

Un développement durable de la planète bleue

Le MR souhaite également souligner qu'il faut cesser l'hypocrisie; et que les citoyens européens doivent être conscients du prix de notre ambition. Pour diviser les émissions de CO2 par trois, par exemple, chaque Européen devrait émettre huit fois moins de gaz carbonique. Ces chiffres brutaux montrent qu'au-delà d'un nouvel accord international sur le climat en 2010, réunissant toute la communauté internationale, au-delà de législations européennes efficaces en matière de protection de l'environnement, la responsabilité individuelle ne peut absolument pas être éludée. Elle est même essentielle et passe par des réflexes du quotidien en termes de mobilité et d'économie d'énergie. Sans contraintes, en toute connaissance de cause et avec le soutien de l'Europe!

F1 Le MR s'engage clairement en faveur de l'expansion des énergies renouvelables et de la consolidation du nucléaire civil en Europe.

Si l'Union européenne veut relever le double défi du réchauffement climatique et de l'indépendance énergétique, elle aura besoin de toutes les énergies, celles en voie de raréfaction et particulièrement polluantes: les énergies fossiles, celle en voie de consolidation : le nucléaire civil et bien sûr celles en expansion constitués par les énergies renouvelables. La politique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie doit clairement relever d'une logique d'accumulation et non de substitution. C'est la seule option raisonnable si elle veut atteindre à terme l'autosuffisance et l'indépendance énergétique.

Le MR souhaite relever la contradiction majeure entre l'opposition au nucléaire civil et la volonté proclamée de combattre l'effet de serre. Il faut bien entendu développer l'éolien et le solaire, tout comme l'énergie hydraulique et la géothermie, mais exclure le nucléaire des "énergies neutres" - en termes d'émissions de CO2 - c'est manquer de bon sens écologique. A ce sujet, le MR constate le renouveau du nucléaire en Europe et estime qu'il est du devoir de la Commission de concevoir une feuille de route spécifique pour les investissements nucléaires au plus haut niveau de sécurité technologiquement possible.

En conclusion, faire le choix de toutes les énergies: neutres, propres et renouvelables, comme le propose le MR, c'est répondre aux légitimes préoccupations des citoyens pour la protection de l'environnement et la défense de la planète.

Développement durable

F2 L'Europe doit conforter son leadership dans la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est l'Union européenne qui a porté sur les fonts baptismaux le protocole de Kyoto et qui tout au long de cette dernière décennie aura été le principal garant de la protection de l'environnement dans le monde. L'émergence d'un nouvel ordre mondial dans le domaine de l'environnement, caractérisé par la volonté clairement affichée des pays les plus développés de promouvoir "l'économie verte" et une nouvelle politique étasunienne plus favorable à la lutte contre l'effet de serre, offre de nombreuses perspectives et responsabilité à l'Union européenne qui doit continuer à être le premier protecteur de la planète bleue. Un leadership qui passe nécessairement par une capacité à parler d'une seule voix lors des négociations post-Kyoto à la Conférence de Copenhague en décembre 2009 afin de convaincre les grandes puissances encore réticentes: Etats-Unis, Australie, Chine, Brésil et Inde, de participer aux efforts globaux visant à réduire les gaz à effet de serre et ainsi à respecter la limitation des augmentations des températures moyennes globales à moins de 20 Celsius. Pour cela, l'Europe doit continuer à montrer l'exemple à travers des instruments tantôt incitatifs, tantôt contraignants, et doit se fixer clairement comme objectif l'amélioration du système communautaire d'échange de quotas d'émissions.

F3 Le MR formule à cette fin deux propositions concrètes :

- Etendre le système d'échange de quotas d'émissions aux secteurs des transports aérien, comme confirmé en 2012, mais aussi maritime afin d'avoir une politique de réduction du CO2 cohérente et plus efficace. Cette idée doit également trouver son prolongement avec l'extension du système des quotas d'émissions à d'autres polluants atmosphériques, à commencer par les émissions d'oxydes d'azote (NOx), de dioxyde de soufre (SO2) et les composés organiques volatils non méthaniques (COV) dues principalement aux activités du transport routier, de transformation d'énergie fossile et des industries manufacturières.

- Améliorer les normes de performance d'émissions de CO2 pour toutes les nouvelles installations industrielles. En effet, à l'heure actuelle, le mode opératoire du système d'échange de quotas d'émission de l'UE ne préserve pas de la construction de nombreuses nouvelles installations onéreuses et à taux d'émission élevé, notamment de nouvelles centrales au charbon. Il est donc important que l'Union européenne fasse en sorte d'inclure les valeurs limites d'émission de dioxyde de carbone dans une future législation communautaire relative à la pollution industrielle pour certaines nouvelles installations génératrices d'électricité (à définir en fonction de la puissance thermique nominale en megawatts).

Le MR soutient la mise en œuvre d'une politique à long terme avec des objectifs chiffrés tels que définie par le Parlement européen dans sa résolution du 21 janvier 2009, et qui prévoit notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 %, améliorer l'efficacité énergétique de 35 % et faire passer la part des énergies renouvelables à 60 % de la consommation totale d'énergie européenne d'ici à 2050.

Le MR entend promouvoir la biodiversité et une utilisation durable et gestion des ressources naturelles, par l'élaboration d'une Stratégie européenne globale sur la biodiversité pour la période d'après 2010. Celle-ci accordera une attention particulière à une politique durable de l'eau, de manière à assurer un accès universel à une eau propre et potable, tant à la population européenne qu'aux écosystèmes. Des procédures d'évaluation environnementale permettront de valoriser l'expérience acquise en Europe.

Enfin, le MR encourage toutes les mesures réalistes qui incitent à une réduction individuelle de l'empreinte écologique (performance énergétique dans les bâtiments, achat de produits de consommation courante moins énergivores, mise sur le marché d'appareils électriques sans système de veille et création d'un label "no stand by").

G. De l'énergie pour...

Une politique de santé au-delà des frontières

La politique de la santé, à laquelle les 27 Etats membres consacrent, en moyenne, pas moins de 10 % de leur PIB, constitue une des pierres angulaires de la cohésion sociale qui doit aujourd'hui faire face à deux défis majeurs : assurer l'accès aux traitements pour tous les citoyens et maîtriser l'explosion des budgets nationaux de santé.

Si le financement et la gestion des soins de santé relèvent des Etats membres, plusieurs aspects trouvent leur prolongement au niveau européen.

Le MR souhaite qu'une impulsion nouvelle soit donnée lorsqu'une approche européenne apporterait un "plus" par rapport aux seules politiques nationales prises isolément.

G1 Première priorité : améliorer la mobilité des patients

Tout aussi logiquement, l'Europe doit faciliter la mobilité des patients au même titre que celle du touriste, de l'étudiant ou de l'homme d'affaire.

C'est pourquoi le MR a fait campagne pour la concrétisation sur le terrain de la carte européenne d'assurance maladie. Lancé en 2004, en remplacement du formulaire E111, cet outil doit permettre aux citoyens, en toutes circonstances, de faire valoir leurs droits à l'assurance-maladie de manière simple et efficace. Un droit légitime qu'il convient tout de même de baliser afin d'éviter toute forme de "shopping" médical et d'encourager in fine une concurrence déloyale entre des systèmes nationaux de santé efficaces et ceux qui le sont moins. A l'évidence, la solidarité européenne ne doit pas se faire au détriment de l'accès des ressortissants belges et résidents en Belgique à leur système de santé.

Politique
de santé

G2 Seconde priorité : mettre en œuvre une carte européenne de donneurs d'organes, de tissus et de cellules humaines

Il s'agira d'une réponse concrète à la pénurie de dons auxquels se heurtent les milieux médicaux. A titre d'exemple, 10 personnes décèdent par jour en Europe faute d'organe disponible; plus de 15 000 malades européens figurent sur les listes d'attente; le temps d'attente moyen pour un rein, l'organe le plus fréquemment transplanté, dépasse les 24 mois en Belgique. Des chiffres difficiles à accepter!

C'est pourquoi, la création d'une carte européenne de donneur constituerait une réelle plus-value sanitaire. Car il est très utile, dans le contexte d'urgence qui est celui du prélèvement d'organes ou de tissus, lorsqu'un donneur potentiel est identifié, de disposer d'une carte européenne uniformisée, immédiatement lisible et compréhensible par tous. Un système qui, additionné au principe dit "du consentement présumé" qui a fait ses preuves en Belgique et à une bonne coordination des centres de transplantation, permettrait à l'UE de rapidement progresser en matière de transplantations effectuées avec succès.

G3 Troisième priorité : un engagement de l'Europe en faveur de la recherche sur les cellules souches embryonnaires

L'Union européenne a clairement mis l'accent au cours de cette décennie sur une politique ambitieuse de la recherche et du développement. Rien que pour les années 2007-2013 près de 55 milliards d'euros lui sont consacrés, soit le 3ème budget communautaire. Dans le même temps, cette politique de la recherche se caractérise trop souvent par l'absence de lignes directrices claires et par un saupoudrage dans les programmes qui nuit partiellement à son efficacité. Que dire également du manque de volonté affiché en matière de recherche sur les cellules souches embryonnaires ou encore de développement des nanoparticules dans les techniques biomédicales, cela au nom d'une soi-disant "moralisation" de la science. Autant d'investissements pourtant cruciaux dans des domaines qui présentent un réel potentiel pour les patients et qui permettraient aux scientifiques de mieux comprendre le mécanisme d'un grand nombre de maladies, de faciliter les moyens de les traiter ou de les prévenir. En particulier, sont visés les plus de 6.000 maladies rares qui affectent 36 millions de personnes en Europe. A l'éthique de l'interdit, le MR préférera toujours l'éthique de l'espoir!

G4 Quatrième priorité : Rencontrer les besoins des seniors

Le vieillissement de la population est l'un des plus grands défis auxquels les sociétés européennes et leurs marchés du travail sont confrontés aujourd'hui. Ce changement démographique aura inévitablement un impact sur l'organisation de l'emploi et sur le potentiel de croissance de l'économie européenne ainsi que sur les systèmes de retraite, de santé et d'aide sociale.

Le vieillissement ne doit pas être synonyme de problèmes de santé. Il faut une vision sur le long terme et une approche globale et coordonnée afin de promouvoir une meilleure santé pour tous. Par exemple, la maladie d'Alzheimer touche actuellement 6,1 millions d'Européens et ce chiffre devrait doubler ou tripler d'ici 2050 avec le vieillissement de la population.

Le MR encourage l'UE à promouvoir la recherche sur les causes, la prévention et le traitement de la maladie d'Alzheimer et des autres types d'altérations mentales et d'en améliorer le diagnostic précoce.

Le MR entend promouvoir la solidarité intergénérationnelle. Il est capital de renforcer les liens sociaux entre les générations et de promouvoir un partage plus équilibré des responsabilités :

Le MR s'engage à lutter contre toute forme de discrimination liée à l'âge (via l'application effective de la directive 2000/78/CE qui déclare notamment illégale la discrimination fondée sur l'âge). Le MR invite dès lors la Commission européenne à assurer une surveillance efficace des Etats membres qui maintiendraient dans leurs législations des discriminations en raison de l'âge. Le MR préconise la création d'un programme européen « Rencontre Seniors-Juniors », susceptible de promouvoir la transmission des compétences acquises par leur expérience professionnelle par personnes âgées au bénéfice des jeunes.

H. De l'énergie pour... Un enseignement de qualité

L'action de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation vise essentiellement à améliorer la qualité des systèmes d'apprentissage et à offrir de meilleures opportunités aux individus, à tous les stades de leur vie. Si chaque Etat membre reste responsable de son propre système d'éducation et de formation, notamment dans le contenu des programmes d'enseignement, l'Union européenne s'emploie à favoriser la coopération et la coordination entre ses membres, à compléter leur action ainsi qu'à encourager l'émergence de pratiques innovantes.

Parallèlement, la Commission européenne soutient les objectifs du Processus de Bologne entre les quelque 46 pays y prenant part, une plus grande cohérence au niveau des études universitaires ainsi qu'un espace européen de l'enseignement supérieur. Caractérisé par un équilibre entre diversité et homogénéité, ce Processus n'implique pas l'instauration d'un système d'enseignement supérieur commun aux pays européens mais bien de favoriser et de permettre, d'ici à 2010, la mobilité des personnes souhaitant passer d'un système éducatif à un autre ou d'un pays à un autre. Le Processus de Bologne contribue ainsi à accroître la mobilité des étudiants ou l'employabilité de ceux-ci dans toute l'Europe.

L'éducation et la formation comptent parmi les principaux enjeux européens mis en évidence par la Stratégie de Lisbonne. Elles constituent des facteurs clés pour une plus grande prospérité et une plus grande cohésion sociale en Europe. Alors que tout enseignement inefficace s'avère préjudiciable à la croissance économique d'une région comme l'Europe, celle-ci se doit d'occuper une place plus déterminante vis-à-vis des politiques nationales.

Dans cette perspective, le MR propose de :

H1 Renforcer les synergies nécessaires au développement d'un enseignement européen de qualité

Pour le MR, l'Europe constitue un moteur essentiel du développement d'un enseignement de qualité, à la hauteur des défis que rencontre aujourd'hui la société européenne. Les initiatives communautaires en termes d'éducation et de formation sont autant d'étapes utiles vers un redressement de l'enseignement en Communauté française alors qu'un récent rapport européen pointe du doigt le taux d'échec scolaire trop élevé de nos élèves, les faibles résultats obtenus par ceux-ci dans le cadre d'enquêtes internationales (cfr. Pisa 2003), le nombre d'abandons scolaires ou le trop faible taux d'élèves accédant à l'enseignement supérieur. Concrètement, le MR souhaite maintenir des critères d'évaluation du niveau de l'enseignement en Europe et des politiques menées en la matière par les Etats membres. Aujourd'hui, définis dans la stratégie "Education et formation 2010", ces critères déterminent divers objectifs vers lesquels doivent tendre les politiques nationales menées en matière d'enseignement. On y invite notamment les Etats membres à limiter à 10 % le taux d'abandon scolaire, à atteindre un taux de 85 % de jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, à moderniser l'enseignement scolaire par une meilleure formation initiale des enseignants, l'instauration d'une autoévaluation scolaire ou, encore, une meilleure gestion des établissements scolaires. Autant de combats que le MR mène au niveau de la Communauté française dont l'enseignement peine à rencontrer ces différents objectifs stratégiques. Dès 2010, le MR souhaite la reconduction de tels objectifs ainsi que l'évaluation courante de ceux-ci par les instances européennes. Le MR est également favorable à de nouvelles initiatives européennes visant à renforcer la collaboration et l'action politiques des Etats membres afin d'atteindre au plus vite ces différents critères. Enfin, le MR estime qu'il y a lieu de profiter de cette dynamique européenne afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de la formation initiale et continuée des instituteurs et professeurs.

Enseignement

H2 Promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités

Pour le MR, l'esprit d'entreprise est une aptitude essentielle à partager par le plus grand nombre de jeunes. Dans une Europe où la culture entrepreneuriale est particulièrement vivante, l'enseignement doit développer cet esprit dès le plus jeune âge et dès l'école primaire. Former l'élève à être plus créatif et plus sûr de lui, doté de l'aptitude de passer des idées aux actes, est une compétence qui lui sera utile tout au long de sa vie, tant au niveau professionnel que personnel. L'encouragement à l'esprit d'entreprise doit ainsi compter parmi les objectifs de notre enseignement. Aux niveaux régional et communautaire le MR a déjà initié ou soutenu diverses initiatives fructueuses visant à promouvoir l'esprit d'entreprise à l'école. Si la Belgique est au rang des bons élèves, le MR souhaite cependant un rôle plus important de l'Europe qui se limite pour l'instant à recommander aux Etats membres quelques bonnes pratiques observées ci et là. Il y a lieu de favoriser activement, au niveau

européen, l'ouverture de l'enseignement supérieur au monde entrepreneurial et de combler le fossé existant, aujourd'hui, en la matière vis-à-vis de l'Amérique du Nord ou d'une partie de l'Asie. Au niveau de l'enseignement supérieur, le MR est également favorable à l'instauration d'un programme européen venant en soutien aux étudiants d'au moins deux Etats membres qui souhaiteraient développer un projet académique d'entrepreneuriat, soit sur initiatives personnelles, soit en raison d'un partenariat existant entre établissements d'enseignement.

H3 Promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme

La connaissance des langues étrangères est décisive de nombreux échanges européens et constitue un atout évident à la mobilité des citoyens au sein de l'Union. L'apprentissage de celles-ci doit débiter dès le plus jeune âge et constituer un enjeu essentiel de toute politique d'enseignement. Dotée de 3 des 21 langues officielles de l'Union européenne, la Belgique devrait avoir un avantage sur d'autres pays européens. Par ailleurs, le français, langue maternelle de quelque 64 millions d'Européens, est parlée par près de 130 millions de personnes au sein des 25. Le français est ainsi la seconde langue usitée en Europe. Pourtant, la Communauté française reste, en matière de multilinguisme, dans une situation très défavorable vis-à-vis de la Flandre ou d'autres régions d'Europe, essentiellement en raison du défaut d'investissements importants dans l'enseignement des langues. Dans l'enseignement secondaire, le MR souhaite voir la création de partenariats entre divers établissements scolaires européens afin de mettre en place un programme de cours d'été adapté au niveau des élèves. Ces cours facultatifs, d'une durée de deux semaines, associeraient périodes de cours classiques (vocabulaire, grammaire, syntaxe) et périodes consacrées à des activités culturelles et sportives avec d'autres jeunes issus de l'établissement d'accueil voire, pour les plus expérimentés, à des activités collectives visant l'expression orale. Un brevet d'acquisition d'une certaine maîtrise de la langue européenne viendrait valoriser cet apprentissage. Le MR prône également l'introduction d'un programme de cours d'été intereuropéens où la rencontre et l'échange entre jeunes Européens seraient des facteurs propices à l'apprentissage des langues européennes.

H4 Moderniser le paysage universitaire européen

L'Europe dispose d'environ 4000 établissements d'enseignement supérieur fréquentés par près de 17 millions d'étudiants et 1,5 million d'employés. Avec l'adoption du Processus de Bologne est apparue une première vision d'un Espace européen de l'enseignement que l'Europe doit continuer à bâtir et à valoriser.

Le MR est tout d'abord favorable à la poursuite du Processus de Bologne. Il est nécessaire de maintenir l'idée d'un paysage académique cohérent qui a motivé les premières phases de ce processus. Mais la recherche de plus de cohérence ne doit cependant pas tendre vers une harmonisation de l'enseignement supérieur, lequel doit rester concurrent et en phase avec l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. L'évolution du Processus de Bologne doit permettre une plus grande circulation des étudiants et aussi des professeurs au sein de l'Union et des pays partenaires au processus. Ainsi, le MR est notamment favorable à la reconnaissance mutuelle effective des diplômes. Celle-ci devrait permettre à un étudiant d'accomplir facilement un cycle dans une première université et un autre dans une seconde. La reconnaissance des diplômes aura également un impact favorable sur l'accès à diverses professions et sur la libre circulation des travailleurs en Europe. Le MR entend aussi développer la dimension sociale du Processus de Bologne en défendant la portabilité des allocations, bourses et prêts d'étude.

Le MR plaide ensuite pour l'instauration d'un classement européen des universités réalisée sur base de critères tels que le nombre d'étudiants ou la qualité des enseignements dispensés, de manière à permettre à l'Europe de rendre ses universités plus attractives et à ainsi favoriser la mobilité interne à l'Union mais également externe d'étudiants, enseignants et chercheurs.

Pour le MR, la modernisation du paysage universitaire européen passe également par une réduction du fossé existant entre l'Europe, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part, quant au financement privé des universités, tant dans le domaine de l'éducation que de la recherche. En effet, le sous-financement dont souffre aujourd'hui l'Europe a pour conséquence, notamment, la fuite de talents. Ainsi, malgré une hausse progressive des investissements publics en Europe, les dépenses privées consacrées aux établissements d'enseignement supérieur stagnent quant à elles et restent trois fois moindres qu'outre-Atlantique. Se gardant de plaider pour l'instauration d'un modèle américain, le MR est cependant favorable à plus de partenariats avec le monde des entreprises, notamment dans le cadre de conventions de partenariat public-privé. L'Europe doit s'instituer en moteur d'une telle politique favorisant la coopération universités-entreprises.

H5 Favoriser l'émergence d'un droit à la mobilité étudiante

Pour le MR, la mobilité étudiante s'impose comme un élément central de l'Espace européen d'enseignement et du Processus de Bologne. Elle permet nombre d'opportunités à l'émancipation intellectuelle des étudiants, au développement de la coopération internationale entre universités et participe globalement à l'amélioration de la qualité de nos universités européennes. La mobilité étudiante est, par ailleurs, l'un des enjeux majeurs à la construction et de l'intégration européenne. Celle-ci est rendue possible principalement par le programme Erasmus pour les étudiants et enseignants de l'enseignement supérieur ou par le programme Comenius lequel s'adresse, lui, aux élèves et professeurs de l'enseignement secondaire. Ces deux programmes sont cofinancés par la Communauté française, notamment via le Fonds d'aide à la Mobilité. En 2007, le montant de la dotation européenne versée à la Communauté française s'élevait à 7,2 millions d'euros dont 52 % affectés aux étudiants de l'enseignement supérieur. Il ressort cependant du classement des universités européennes, par nombre d'étudiants réalisant un Erasmus, que les résultats des établissements de la Communauté française sont particulièrement décevants. Pour le MR,

des mesures doivent être adoptées afin d'accroître la mobilité tant des étudiants que des professeurs.

Le MR souhaite tout d'abord un accroissement des budgets européens affectés aux programmes de mobilité étudiante. Un séjour Erasmus représente un coût particulièrement élevé (logement, coût de la vie variable, ...). Celui-ci étant, bien souvent, un obstacle pour les familles disposant de revenus moyens et plus modestes, le MR est également favorable à une revalorisation des bourses octroyées aux étudiants Erasmus.

Le MR souhaite également encourager les institutions d'enseignement supérieur à multiplier, entre-elles, les partenariats Erasmus. Certains étudiants ne disposent parfois que d'un choix fort réduit dans les destinations possibles. De plus, l'intérêt académique d'un Erasmus est parfois faible par manque de choix. Le MR plaide enfin pour une objectivation des critères de sélection Erasmus particulièrement diversifiés selon les établissements d'enseignement supérieur, voire même selon les Facultés. Ainsi, selon le lieu de ses études, un étudiant devra parfois remplir des conditions plus sévères qu'un autre. Il faut ainsi, pour le MR, faire de la mobilité la règle et non l'exception. Plus globalement, en dehors des programmes directement soutenus par l'Union européenne, le MR estime qu'il y a lieu de promouvoir les initiatives individuelles en matière de mobilité étudiante. Ainsi, de la même manière qu'au sein du programme Erasmus, l'étudiant doit pouvoir se voir faciliter la réalisation de son stage ainsi que la valorisation de celui-ci.

H6 Développer un système de chèques-études pour les étudiants non résidents

Le MR souhaite apporter une solution radicalement différente à la problématique du trop grand nombre d'étudiants non résidents souhaitant s'inscrire dans un lieu d'enseignement supérieur de la Communauté française. Alors que le gouvernement sortant a privilégié une politique de quota et l'instauration d'un tirage au sort, le MR plaide lui, au niveau européen, pour l'instauration d'un chèque-étude, à charge du pays duquel ressort l'étudiant, pour financer ses frais d'éducation. Puisque l'actuel modèle de financement public de l'enseignement supérieur en Communauté française (mais également ailleurs en Europe) ne permet pas de couvrir l'important nombre d'étudiants essentiellement transfrontaliers frappant aux portes de nos institutions d'enseignement supérieur, le MR propose une solution raisonnée, non protectionniste et ne constituant ni une réduction de la mobilité étudiante ni ce qui semble être une infraction au droit communautaire, dont le principe de non-discrimination entre ressortissants de l'Union européenne. Ce chèque-étude n'impliquerait ni le recours à un financement par l'impôt communautaire, ni une augmentation du minerval payé par l'étudiant. Dans un premier temps, il permettrait de couvrir les frais d'études réels réclamés par des institutions d'enseignement supérieur étrangères et agréées par l'Etat émetteur.

H7 Interdiction des mécanismes de limitation d'accès aux études ou aux professions basés sur une logique de quotas

En prolongement de l'action politique menée à l'encontre des mécanismes de "numerus clausus" et de contingentement dans l'accès à certaines professions médicales, le MR souhaite porter au niveau européen une position similaire et s'opposer ainsi à une logique de quotas. Il s'agit notamment de veiller à ce que les Etats membres ne pratiquant pas de tels mécanismes ne se retrouvent confrontés à un afflux important d'étudiants européens refusés dans leur pays d'origine.

Enseignement

H8 Instaurer un observatoire européen des études et professions

A l'instar de l'Observatoire européen de l'emploi qui contribue au développement des stratégies de l'Union en la matière, le MR plaide pour la création d'un Observatoire européen des études et professions destiné à renseigner les instances européennes, les Etats membres mais également les citoyens européens sur les études ou professions où il y a pénurie en certains lieux de l'Europe.

En synthèse, le MR propose de :

- Renforcer les synergies nécessaires au développement d'un enseignement européen de qualité.
- Promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités.
- Promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme.
- Moderniser le paysage universitaire européen.
- Favoriser l'émergence d'un droit à la mobilité étudiante.
- Développer un système de chèques-études pour les étudiants non résidents.
- Proscrire les mécanismes de limitation d'accès aux études ou aux professions basés sur une logique de quotas.
- Instaurer un observatoire européen des études et professions.

I. De l'énergie...

Au profit de l'Europe des cultures et de la jeunesse

Face à la mondialisation grandissante des échanges, la culture doit prendre une place prééminente en Europe. Si l'industrie lourde, le monde des services, les centres manufacturiers ont tendance à se déplacer toujours plus à l'est, dans des régions où la main d'œuvre est moins chère et la pression fiscale moins forte, l'Europe doit au contraire penser à brandir sa culture, son patrimoine et son histoire comme étendards de son identité et comme leviers économiques de sa reconversion future.

Si l'on peut se réjouir de la constitution d'une Europe politique et économique, demain peut-être d'une Europe de la défense, d'une Europe fiscale et sociale unifiée, le regret étreint l'observateur lorsque l'on interroge l'Europe culturelle. La célèbre phrase de Jean Monnet, père fondateur de l'Europe, résonne : "Si c'était à refaire, je commencerais par la culture".

La production culturelle mobilise aujourd'hui en Europe plus de 7 millions de personnes qui exercent une profession dans le secteur. Elle génère d'importantes sources de revenus. Depuis quelques années, l'Union européenne a pris progressivement conscience de l'urgence qu'il y avait à favoriser la coopération culturelle entre les Etats, coopération conditionnant l'émergence de l'identité européenne elle-même.

C'est par programmes de coopération que fonctionnent, principalement, les financements européens en matière culturelle. Il appartient donc aux autorités compétentes, au sein de ces différents Etats, d'implémenter dans leurs politiques culturelles les objectifs et les financements de ces programmes européens.

I1 Mais le problème de cette intervention européenne est triple :

- le principe de subsidiarité des décisions : suivant ce principe, l'intervention européenne est conditionnée par le visa "national" délivré par la puissance publique considérée (en l'occurrence l'administration et le ministre en charge). Il n'y a donc aucune intervention européenne affranchie complètement de la tutelle nationale, un euro européen complétant l'euro national investi dans un projet;
- l'aspect programmatique contraignant des programmes fixant, tant sur la forme que sur le fond, les conditions d'éligibilité de l'aide européenne, en fait des machines à contraindre, plutôt qu'à libérer l'initiative culturelle;
- la complexité de sa mise œuvre.

Si donc la politique culturelle européenne a le mérite d'intensifier les coopérations entre états, d'égaliser les conditions d'émergence de la culture, dans les pays de la nouvelle Europe sortant du carcan communiste, elle conduit à des effets pervers.

Pour permettre à l'Europe de devenir ce réel vivier de forces créatrices, libérées et indépendantes, conditionnant une offre culturelle de qualité, pour faciliter en Europe l'apparition d'une nouvelle façon d'"administrer" la culture, le MR propose de simplifier l'accès du citoyen aux programmes d'aides culturelles européennes. Pour cela, il faudrait une Europe beaucoup plus forte et "ingérante" dans la vie culturelle des Etats, permettant de désenclaver l'initiative culturelle de son enracinement national. Pour y parvenir, il faut abandonner ce principe de l'investissement financier symétriquement partagé entre l'Europe et l'Etat membre d'où émane la demande.

Par ailleurs, le MR propose d'abandonner cette imprescriptible obligation faite au porteur d'un projet européen de trouver des partenaires dans les autres états membres. Un projet européen de qualité peut en effet être tout aussi bien porté par un seul promoteur.

Enfin, la culture européenne mérite également une augmentation de l'investissement financier qui lui est réservé. Seuls 400 millions d'euros sont réservés aux matières culturelles non audiovisuelles de 2007 à 2013.

I2 Pour ce qui relève de “l’Europe de la Jeunesse”

le MR propose de :

- renforcer la capacité d’avis des jeunes dans les politiques européennes, à travers un dialogue structuré entre la jeunesse, ses représentants et les instances européennes. Le MR reconnaît ainsi tout particulièrement les organisations de jeunesse européennes, les conseils nationaux de jeunesse et le Forum européen de la jeunesse comme acteurs indispensables d’une politique européenne de jeunesse;
- favoriser la réalisation de stages par de jeunes européens notamment par une plus grande promotion et information quant aux différentes possibilités de participer à un stage international. Le MR souhaite également instaurer un statut reconnaissant les droits et obligations des stagiaires. Ce statut permettrait de protéger les jeunes pendant une première expérience de travail et garantirait aux parties impliquées de savoir à quoi elles s’engagent;
- soutenir de manière durable le secteur européen de la jeunesse, notamment à travers la poursuite du programme « Jeunesse en Action » devant continuer à apporter un soutien nécessaire aux initiatives à visée européenne, pertinentes, portées par ou en faveur des jeunes. Le budget affecté à ce programme doit par ailleurs être substantiellement augmenté afin de renforcer le soutien apporté notamment au Service volontaire européen. Le MR souhaite également une revalorisation du statut et du soutien apportée aux associations de jeunesse européennes.

J. De l'énergie pour...

Une vraie communauté de citoyens, ouverte, humaniste et tolérante

Au-delà du projet politique, le MR en appelle à l'établissement d'une véritable communauté de citoyens, fondée sur des valeurs communes, garantissant des droits et des devoirs égaux.

Les Libéraux sont à l'avant-garde du combat contre les discriminations sous toutes leurs formes. A la suite de pressions de députés libéraux au Parlement européen et du lobbying intense exercé par les commissaires libéraux en son sein, la Commission européenne a abandonné l'idée de créer une hiérarchie de discriminations en élaborant une législation anti-discrimination à la seule destination des personnes handicapées. Les Libéraux ont refusé l'exclusion des autres catégories de personnes incluses dans les Traités de l'UE, comme par exemple les personnes discriminées sur la base de leur orientation sexuelle. La Commission a finalement approuvé une directive en mai 2008 qui doit être votée au Parlement à la fin du mois de mars 2009. Elle est dite "horizontale" car elle élargit le cadre législatif actuel pour inclure tous les types de discriminations : elle ne se limite pas seulement au handicap, mais couvre aussi l'âge, l'orientation sexuelle et la religion. Elle étend enfin son champ d'application de l'accès aux biens et services à la protection sociale.

Le MR propose qu'un modèle unique de carte d'identité européenne soit mis à l'étude et que les citoyens européens voyageant à l'étranger puissent bénéficier d'une protection consulaire commune et, de préférence, par le biais de consulats européens. Il demande que la liberté de circulation et d'établissement ainsi que le droit au regroupement familial puisse s'exercer sans discrimination sur tout le territoire de l'Union.

L'espace de liberté tel que nous le concevons doit garantir aux citoyens de l'Union le droit de circuler librement à l'intérieur d'un espace sans frontières et de s'établir, sous certaines conditions, là où ils le souhaitent, tout en bénéficiant du droit au regroupement familial. De plus, il s'agit également de garantir partout dans l'Union l'exercice effectif des droits fondamentaux, de lutter partout contre toutes les formes de discrimination, de combattre avec énergie toute forme de racisme et de xénophobie.

La question migratoire doit être au cœur de la pensée libérale parce qu'elle concerne intimement la liberté de mouvement; dans un monde idéal, chacun devrait être libre de se déplacer librement sur la planète, comme le prévoit d'ailleurs l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. En pratique, ce droit se heurte au droit des Etats de fermer leurs frontières et de ne les ouvrir qu'aux personnes qu'ils estiment nécessaire de laisser entrer. Or, depuis la fermeture des frontières à la migration de travail en 1974, il n'est pratiquement plus possible de migrer pour raison de travail, sauf très haut diplôme. Les migrants se rabattent donc sur les voies disponibles : asile, études, regroupement familial. Ouvrir une voie de migration économique, en ce compris pour les niveaux d'études les moins élevés, est donc une nécessité, car comment peut-on être légitime sur une politique ferme des frontières si on n'offre pas au moins une chance légale de migrer ? La vraie question est : pourquoi des gens migrants parce qu'ils craignent un pouvoir politique (asile) seraient plus légitimes à migrer que ceux qui veulent éviter de mourir de faim, ou simplement vivre mieux (migration économique) ? Moralement, pourquoi faire une frontière ? Les Etats du Nord, pourtant, ne reconnaissent comme réellement légitime que la première voie.

L'Europe est déjà aujourd'hui et va rester demain un continent d'immigration. La prospérité européenne agit comme un aimant sur les déshérités tandis que le vieillissement de notre population va engendrer, dans les décennies à venir, de réels besoins migratoires.

Pour maîtriser cette situation, le MR propose de :

- renforcer la lutte contre les filières d'immigration illégale et le trafic des êtres humains: sanctions pénales contre les passeurs et les négriers, politique organisée de retour volontaire ou contraint, renoncement aux régularisations massives;
- une politique active d'immigration pour les emplois de haut niveau et les professions en manque de main d'œuvre;
- la définition d'un statut européen pour les immigrés légaux garantissant les droits fondamentaux;
- un renforcement des politiques d'intégration des immigrés légaux et une lutte active contre les discriminations;
- des mesures de clémence à l'intention des victimes de trafic d'êtres humains lorsqu'elles dénoncent les passeurs, les souteneurs ou les négriers.

L'accueil des persécutés et des réfugiés n'est pas facultatif : c'est une obligation juridique et morale basée sur une convention internationale (la Convention de Genève). Tout réfugié politique a le droit d'entrer et, une fois reconnu, de séjourner sur le territoire de l'Union. Force est de constater que, à l'heure actuelle, ce droit n'est pas appliqué de manière égale par les Etats membres.

Le MR propose dès lors de :

- mettre en place un régime unique de protection pour les candidats réfugiés : même procédure et mêmes recours, statut d'asile commun;
- organiser une solidarité pratique réelle entre les Etats membres : certains pays sont débordés de demandes, d'autres les évitent;
- améliorer les conditions d'accueil des demandeurs pour qu'elles respectent la dignité des personnes;
- améliorer les conditions d'accueil des mineurs en attente de décision (centres ouverts, droit à la scolarité);
- négocier, avec les pays tiers, des accords de réadmission et de réinstallation pour les réfugiés non reconnus.

Lors de ses deux derniers élargissements, l'Union européenne a accueilli douze pays d'Europe centrale et orientale et de la Méditerranée, d'abord en 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), puis en 2007 (Bulgarie et Roumanie). Elle est aujourd'hui, après cinq élargissements, composée de 27 Etats membres. Ce processus n'est pas achevé puisque de nouvelles négociations se sont ouvertes dès 2005 avec la Turquie et la Croatie et que d'autres pays continuent à manifester leur intérêt pour un avenir commun au sein de l'Union européenne.

Chaque élargissement constitue un défi pour l'Union européenne : il ne signifie pas seulement agrandir le champ de la libre concurrence et de la libre circulation. Il étend également l'espace de paix, de liberté, de stabilité que le Traité de Rome a initié il y a un peu plus de cinquante ans.

L'élargissement a souvent provoqué un sentiment de crainte auprès des citoyens européens. Peur des délocalisations, des bas salaires, des mauvaises conditions de travail et de l'accroissement de l'immigration. Bien que compréhensibles, ces craintes, avec le temps, se sont révélées injustifiées : l'élargissement bénéficie à tous, anciens et nouveaux Etats membres. Dans les nouveaux Etats membres, les citoyens voient notamment leur niveau de vie s'élever et bénéficier d'un accès à un éventail plus large de possibilité d'emploi que ce soit dans leur pays ou dans d'autres Etats membres. L'élargissement a contribué également à la modernisation de l'économie des nouveaux adhérents (en les faisant évoluer vers des économies de la connaissance axée sur les services) et à la stabilisation de leurs institutions et de leur législation (concernant la réglementation de la concurrence, des marchés de produits, etc.). Enfin, les nouveaux Etats membres ont pu bénéficier d'investissements par l'intermédiaire de fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne, du transfert des connaissances et se voient offrir de nouveaux débouchés à l'exportation.

Pour garantir que l'élargissement ne s'effectue pas au détriment de l'équilibre économique et social européen, l'Union a imposé des efforts aux pays candidats en ce qui concerne la libéralisation des secteurs économiques et agricoles; la réforme de la justice et de la police; la lutte contre la corruption; la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et la traite des femmes; le respect des droits des minorités; ou la protection de l'environnement, en particulier la gestion des déchets. Pour faire partie de l'UE, les pays candidats doivent se conformer aux principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'Etat de droit. Ils doivent également remplir les conditions économiques et politiques connues sous le nom de "critères de Copenhague" selon lesquels un pays candidat doit être une démocratie stable, respectueuse des droits de l'homme, de la règle de droit et de la protection des minorités; être doté d'une économie de marché effective; et adopter les règles, normes et politiques communes qui constituent le corps législatif de l'Union européenne. Les chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union européenne ont convenu lors d'un sommet en juin 2006 que les prochains élargissements tiendront compte de la capacité d'absorption de l'Union : sa faculté d'accueillir de nouveaux membres à un moment donné ou dans une période donnée, sans mettre en péril les objectifs politiques établis par les traités.

Pour le MR, tout élargissement de l'UE est un projet politique, la perspective d'adhésion étant de nature à stabiliser et démocratiser le continent européen. Tous les Etats candidats à l'adhésion doivent être traités de façon équitable : dès l'instant où ils respectent les critères démocratiques, économiques, politiques et juridiques posés à leur adhésion, celle-ci doit leur être reconnue.

Institutions

Emploi

Liberté,
sécurité, justice

Europe-
puissance

Agriculture

Développement
durable

Politique
de santé

Enseignement

Culture
et jeunesse

Communauté
de citoyens

découvrez les grands axes que défendent
nos candidats en vidéo sur :

www.reinventons.be

MR
RÉINVENTONS L'AVENIR

liste

8